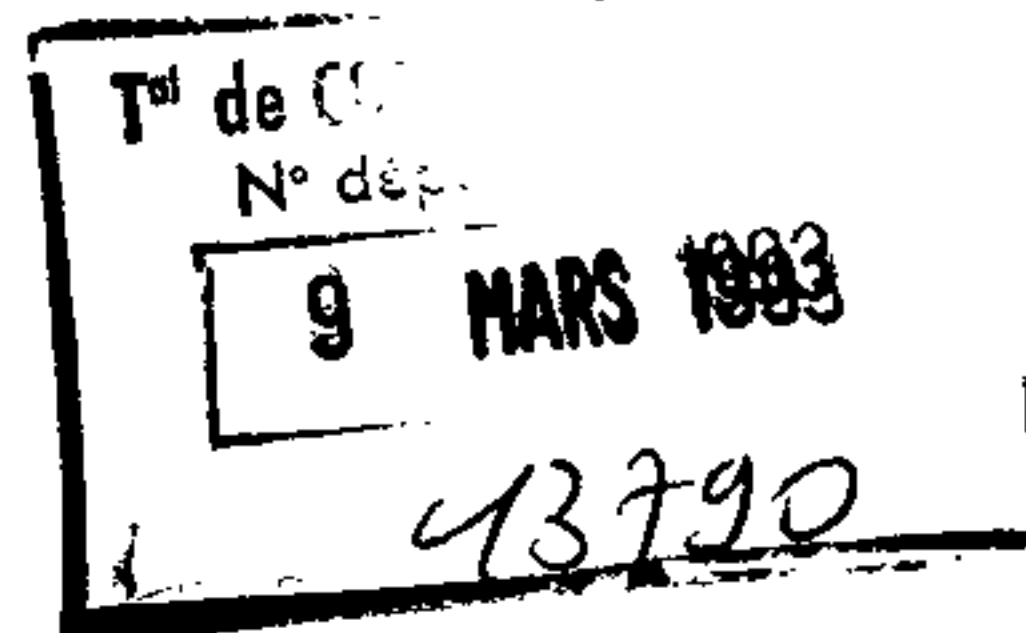


malyet

A. BRUNEAUX
Société Anonyme
Au capital de 320.000 Francs
Siège Social : 22 Bd Beaumarchais 75011 PARIS
R.C.S. PARIS B 652021650 (91 B03087)



PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 septembre 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze

Le vingt sept septembre à 14 heures

Au siège social, à PARIS, 22 Bd Beaumarchais -75011 PARIS-

Les actionnaires de la Société A. BRUNEAUX, se sont réunis en
Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en
entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Alain BORIO préside la réunion en sa qualité de Président
du Conseil d'administration.

Monsieur Jacques VAYSSETTE assume les fonctions de Secrétaire.

[Handwritten signatures and initials]

Monsieur PAJOT, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions représentatives du capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires:

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction.
- Le texte des projets de résolutions.
- La liste des candidats aux fonctions d'administrateur.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

✓ A 3
B
B

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il donne lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Borio Dominique, nomme en qualité d'administrateur de la Société pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 1997 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Madame Béatrice VAYSSETTE, demeurant 5, rue du Général Faidherbe, 94130 NOGENT sur MARNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Béatrice VAYSSETTE, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DB
A D
B. Vayssette
"Bon pour
acceptation et
fonction
d'administrateur"